



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 39374

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale l'intérêt et l'importance du rapport remis le 15 janvier 2004 par une commission d'experts et de praticiens, relatif à l'emploi. Ce rapport a établi un certain nombre de constats et suggéré des propositions, ayant notamment constaté que « le code du travail n'est pas efficace et ce qui fonctionne le moins bien, c'est la coordination entre les trois acteurs qui produisent ou interprètent le droit du travail : le législateur, les partenaires sociaux et le juge. Il faut donc une plus grande cohérence entre le code du travail, les accords collectifs et la jurisprudence ». Il lui demande la suite réservée à la proposition tendant à effectuer une recodification du code du travail en se fondant sur la doctrine du Conseil constitutionnel qui permet d'ajuster le droit pour en supprimer les imperfections.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39374

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** emploi

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 2004, page 3571